

ADHESION D'UN DONATEUR "SYMPATHISANT" A L'IPA – Section Royale Belge – PROVINCE DE HAINAUT ASBL

Le Conseil Provincial de Hainaut a marqué son accord pour accepter, à son entière exclusivité des "dons" de <sympathisants> de l'IPA – Section Royale Belge – Province de Hainaut A.S.B.L. Le montant minimum sera toujours de 5 € supérieur à la cotisation payée par le membre adhérent, par famille domiciliée à la même adresse et suivant les modalités décrites ci-après :

- Tout membre de l'IPA– Section Royale Belge – Province de Hainaut A.S.B.L. peut parrainer le don d'un sympathisant à l'IPA – Section Royale Belge – Province de Hainaut – A.S.B.L. quel que soit son domicile.
- Le sympathisant devra compléter et signer le bulletin d'adhésion et être obligatoirement parrainé sous la responsabilité d'un membre de l'IPA – Section Royale Belge – Province de Hainaut A.S.B.L.
- Il devra choisir son attachement à l'une des régionales de notre province ou à la section provinciale elle-même.
- envoyer le formulaire dûment complété et signé par les deux parties au trésorier provincial de l'IPA Province de Hainaut – A.S.B.L.
- Le sympathisant versera son don (actuellement **30 €** minimum) au n° de compte indiqué.
- Dès la réception de son versement, le sympathisant recevra une carte "**SYMPATHISANT**" de l'IPA – Section Royale Belge – Province de Hainaut A.S.B.L., valable pour l'année en cours. Cette carte sera nominative, numérotée, incessible et sera accompagnée d'un courrier valant reçu.
- Le sympathisant sera informé, des festivités et voyages de l'IPA – Section Royale Belge – Province de Hainaut A.S.B.L (province et ses régionales) par la voie de notre périodique trimestriel et pourra, éventuellement, participer à toutes les manifestations proposées durant l'année de validation de sa carte de sympathisant, en bénéficiant du tarif des membres de l'IPA, **à la condition qu'aucune interruption ne soit survenue depuis son premier don.** S'il le désire, il sera autorisé à régulariser sa situation pour participer de nouveau aux activités organisées.
- Le sympathisant n'aura aucun droit de vote dans l'association, il ne pourra assister ni à une réunion, ni assemblée générale statutaire de l'IPA – Section Royale Belge – province de Hainaut A.S.B.L. Il ne pourra non plus parrainer un autre "sympathisant"
- Le Conseil d'Administration de l'IPA – Section Royale Belge – Province de Hainaut A.S.B. L., se réserve le droit d'exclure tout "sympathisant" qui, pour une raison quelconque, porterait atteinte au bon renom de l'IPA ou de ses membres. A cette fin, lors de son adhésion en qualité" de "sympathisant", le présent règlement lui sera remis.
- **Déclaration : je donne mon consentement :**
- Je déclare avoir pris connaissance de la politique de confidentialité de l'IPA - Section Royale Belge - **Oui /Non** Province de Hainaut - ASBL via le lien sur la page « politique de confidentialité » de notre site internet www.ipa-hainaut.be ou dans la revue.
- Autorise que mes données figurant sur ce document soient utilisées uniquement dans le cadre **Oui /Non** de l'IPA.
- Autorise que des photos prises dans le cadre d'activités IPA, sur lesquelles j'apparais peuvent **Oui/ Non** être publiées dans la revue IPA, site IPA, ou réseaux sociaux IPA. En cas de refus, je m'engage **à** rappeler ce refus avant chaque activité.
- Vos données seront conservées jusqu'à révocation de votre affiliation à l'IPA.

• Don de 30 € minimum - Année :2024

À verser au compte **BE35 0682 0907 4837** de l'I.P.A - Section Royale Belge - Province de Hainaut – A.S.B.L.

** Mr ou Mme:..... TF :...../.....

** Domicile:

Effectue le don de € en faveur de l'IPA Section Royale Belge PROVINCE DE HAINAUT A.S.B.L. et souhaite être attaché à la régionale de Charleroi / Mons / à la province de Hainaut*

Date et signature du donateur "sympathisant".....

PARRAINAGE

** Nom du membre IPA Hainaut:N° de membre:.....

** Date et signature du membre:

***Compléter et/ou biffer ** lisible et en caractère d'imprimerie S.V.P.**

Renvoi du formulaire dûment complété à GEORGES Marc, rue de Neufvilles, 425 – 7063 Soignies
ou par mail à l'adresse : « georges@ipa-hainaut.be »

Réservé au trésorier provincial : année :

N° sympathisant: S-

Régionale ou Prov :